

## Signature Charte/Guide du 9 Février 2010 → MINISTRE/SNCF/SNES

Je tiens tout d'abord à vous remercier Monsieur le Ministre, pour votre accueil et aussi d'accepter d'être le témoin et le parrain de ce "Guide de bonnes pratiques et de la Charte que la SNCF et le SNES" vont officialiser aujourd'hui.

Je vous remercie également Monsieur le Président, car par votre présence et votre engagement, vous donnez aussi, à la signature de ces documents, toute leur importance.

Le Snes et la profession qu'il représente dans toute sa diversité, se félicitent de cette initiative, et mesurent toute la chance qu'ils ont aujourd'hui de construire un partenariat entre les donneurs d'ordres et les entreprises de sécurité. Cette initiative doit dépasser le cadre de cette enceinte et s'appliquer à tous les utilisateurs tant publics que privés.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, nous sommes bien sûr réunis aujourd'hui pour confirmer, que nous allons continuer à lutter contre toutes les formes de travail illégal, comme le Snes l'a toujours fait jusqu'ici car le travail illégal est un facteur de concurrence déloyale, il a un coût économique, social et humain important, qui nécessite l'implication des différents corps de contrôle mais également des branches professionnelles.

Egalement et surtout, pour afficher notre volonté de tout mettre en œuvre pour informer tous les donneurs d'ordres et les professionnels, que des règles, tant sur le plan déontologique que tarifaire existent.

Bien évidemment, si nous souhaitons faire évoluer les mentalités, nous devons être exemplaires et faire respecter nos propres règles. Nous devons aussi nous doter de moyens de contrôle et d'application, afin que les clients comprennent que la Sécurité à moindre coût, conduit forcément à des dérives que nous condamnons tous.

Pour lutter contre l'embauche des sans-papiers, le Ministère de l'Intérieur a donné dans un premier temps, les moyens aux entreprises de sécurité, d'employer uniquement du personnel disposant d'une autorisation préfectorale, ce fut une avancée pour la moralisation de notre profession, dorénavant couronnée par la création de la carte professionnelle.

En Octobre 2009, le Snes lors de son Congrès National, (qui avait mobilisé toutes les organisations patronales de la profession invitées pour l'occasion), a confirmé dans la continuité de son travail entrepris depuis plusieurs années : lutte contre le travail dissimulé, outil pratique contre les prix anormalement bas, etc..., qu'il s'associerait à toute manifestation mettant en avant les initiatives allant dans ce sens.

Lors de ce Congrès National de la Sécurité Privée, nous lançons APLA, "Ateliers Pour l'Avenir du secteur", qui furent ensuite relayés par le Ministère de l'Intérieur, où les professionnels de la Sécurité se sont retrouvés et pérennisent aujourd'hui ces ateliers.

Dans la persévérance, notre Organisation patronale a mis en œuvre nombre de moyens pour professionnaliser et équilibrer de façon gagnante gagnante la relation prestataire-donneur d'ordres →

Lutte contre le travail illégal, Code de bonnes pratiques, Charte professionnelle, Grille de coûts de revient minimum validée par l'URSSAF, Certificat de Qualification Professionnelle de l'Agent de Prévention et de Sécurité, Carte professionnelle, Code de déontologie des entreprises mais aussi celui de l'Agent de Prévention et de Sécurité.



Ces avancées nous donnent aujourd'hui l'occasion de nous adresser à l'ensemble des professionnels, des Clients et d'afficher publiquement, nos ambitions et notre volonté, de persévérer dans l'intérêt général de tous les partenaires et acteurs de la sécurité privée.

Nous souhaitons vivement que le Snes soit le label de référence, pour les Acheteurs et les différents donneurs d'ordres, tant publics que privés.

Certes, ce Guide et l'engagement que nous prenons aujourd'hui, doit vivre et ne doit pas être figé, puisque nous nous donnons la possibilité de le faire évoluer.

Je suis persuadé que son application escomptée, aura également toute son importance et servira l'intérêt général. Nous souhaitons bien entendu, que ce Guide soit appliqué et respecté par tous les Clients et professionnels, en montrant par là même, à nos salariés, que nous travaillons pour l'avenir de nos entreprises, et donc pour le leur !

Le suivi de sa bonne application pourrait être réalisé au travers de "l'Observatoire National de la Sécurité Privée" que j'ai proposé aux pouvoirs publics en octobre dernier.

En effet, nous avons - ensemble - le devoir d'aller au delà d'une simple signature et de veiller -ensemble- à la réelle application de nos engagements réciproques. Ce qui suppose ce suivi.

J'ai la conviction, qu'il y aura un avant et un après ce 9 Février 2010 !!!!!  
Et que l'importance, de cette journée, s'écrira au fil du temps !

**Michel Ferrero**  
***Président du SNES***

**SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SECURITE**

---

47, rue Aristide Briand - 92300 LEVALLOIS-PERRET tél. : 01 41 34 36 52 – Fax : 01 41 34 36 53  
[contact@e-snes.org](mailto:contact@e-snes.org) - [www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)